



AVIS DE PUBLICATION

Le 3 janvier 2025

Concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe de la fonction publique hospitalière.

NOMBRE DE POSTES OFFERTS : 120

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être admis à concourir :

Les agents fonctionnaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au 1er janvier 2025 au moins une année de services publics effectifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription. Après vérification des conditions pour concourir par le service concours, son espace personnel (disponible dans son « Suivi de candidature ») est mis à jour indiquant s'il est admis ou non à concourir.

Date de début des inscriptions électroniques	3 février 2025 - 7 h (heure de Paris)
Date limite des inscriptions électroniques	3 mars 2025 - 14 h (heure de Paris)



La date limite de télétransmission des pièces a été fixée au 7 mars 2025 à 14 h (heure de Paris).

Le dossier de l'épreuve (RAEP) devra être transmis par voie dématérialisée, au plus tard le 15 juillet 2025 à 14 heures (heure de Paris).

Le candidat recevra, après son admissibilité aux épreuves écrites, un lien par mail pour accéder à la plateforme de l'AP-HP : DISPOSE. Il pourra téléverser les pièces de son dossier RAEP.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>. Le candidat est informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

- En suivant l'ordre de classement établi par le jury.
- Après avis favorable du Médecin du Travail